

N° 13/5.17

[PRÉAVIS N° 13/3.17](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 1'314'000, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DE TIERS NON DÉDUITES, POUR LA CRÉATION D'UN CARREFOUR À FEUX À L'INTERSECTION ENTRE LA RUE SAINT-DOMINGUE ET L'AVENUE DES PÂQUIS, POUR L'ADAPTATION DU CARREFOUR AVENUE DES PÂQUIS – AVENUE DE PEYROLAZ – DEMI-JONCTION AUTOROUTIÈRE DE MORGES-EST À LA MOBILITÉ DOUCE ET POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE À LA MISE À JOUR DE LA RÉGULATION DU CARREFOUR PLAN-MURET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie le 15 mars 2017 à l'Hôtel-de-Ville, salle des Pas perdus. Elle était composée de Mmes Brigitte COENDOZ, Catherine HODEL et Galina SPILLMAN, ainsi que de MM. Marc BALLY, Bertrand GILLIARD, Nicola LOFOCO et Lucien REY, président-rapporteur.

La commission souhaite remercier vivement : MM. Jean-Jacques AUBERT et Eric ZÜGER, municipaux respectivement en charge des Dicastères "Infrastructures et gestion urbaine" et "Urbanisme, constructions et mobilité", Mme Laetitia Bettex, urbaniste et ingénieure transports EPFL, ainsi que M. Alain BOVY, adjoint au chef de service "Infrastructures et gestion urbaine", pour leur présentation détaillée du préavis, ainsi que pour la précision et la qualité de leurs réponses.

1 PRÉAMBULE

Ce projet vise à l'adaptation des cinq carrefours suivants (dont un nouveau) sur l'avenue des Pâquis :

- a.** Au débouché de la rue Saint-Domingue : nouveaux feux
- b.** Pâquis 27 : nouveau carrefour à feux, permettant aux futurs résidents/utilisateurs – ainsi qu'à la PRM – de s'insérer de la meilleure manière dans le trafic
- c.** A l'entrée de l'autoroute Morges-Est : adaptation des trottoirs, synchronisation des feux et bande cyclable (rouge)
- d.** Au sortir de l'autoroute Morges-Est : synchronisation des feux avec les quatre autres carrefours pour éviter des bouchons remontant jusque sur les voies de circulation de l'autoroute
- e.** Carrefour Plan-Muret : synchronisation des feux, selon récents problèmes constatés

... la globalité étant coordonnée de bout en bout, afin de fluidifier le trafic tout en garantissant la sécurité de chacun-e.

De plus, entre les points a. et c. ci-dessus, les trottoirs seront adaptés, une nouvelle voie bus et des bandes cyclables créées, sans oublier les aménagements adéquats (éclairage/fibre optique).

2 QUESTIONS / RÉPONSES

En une seule séance, celles-ci ont été nombreuses, que ce soit lors de la présentation du projet ou par la suite, et vous en retrouvez ci-après les points principaux, en regard des retours de la Municipalité.

- a.** Q : A qui appartient le financement de la signalisation/des feux à l'intérieur des Pâquis 27 ?
R : C'est l'affaire des propriétaires (en relation avec la PRM) qui devront compléter l'installation. Mais en effet, cette question est délicate et nous y veillons.
- b.** Q : A l'entrée de l'autoroute, concernant les cyclistes venant du centre et souhaitant tourner à gauche vers l'avenue de Peyrolaz : pourquoi se mettre à droite pour tourner à gauche ?
R : A cet endroit, l'attente au centre du carrefour est particulièrement dangereuse. Il est ainsi prévu deux pistes, l'une prévue pour ceux qui vont tout droit – tout en respectant évidemment les feux, et l'autre (à droite) avec espace d'arrêt et "bouton", qui leur permettra, le moment venu, de tourner à gauche en toute sécurité. Cette option est conforme à l'ordonnance sur la sécurité routière. A noter encore qu'à cet emplacement, le trottoir sera déplacé/sécurisé, ce qui amène de l'espace.
- c.** Q : Au même endroit, pourquoi supprimer le trottoir Nord et en parallèle faciliter le passage de camions descendant Peyrolaz pour se rendre dans le centre ?
R : Il est difficile de supputer quels véhicules circuleront ici ou là. Par exemple, un camion de voirie, ou un autre venant dans le bon sens pour alimenter le chantier Pâquis 27... Concernant le trottoir (transformé en piste cyclable), il nous semble utile de promouvoir le passage des piétons sur le trottoir Sud (réhabilité et bien plus agréable) – également pour les élèves de Beausobre qui y seront sensibilisés au travers de leur doyen.
- d.** Q : La sortie des Pâquis 27 (et la voie bus) ne devient-elle pas dangereuse pour les cyclistes ?
R : La signalisation et les feux seront adaptés en conséquence (voir point 3b.)
- e.** Q : De manière globale, comment sont gérés les feux ? Par exemple, au débouché de Saint-Domingue, un piéton appuyant sur le bouton bloquerait-il tous les carrefours ?
R : Des simulations ont été faites, jusqu'à Plan-Muret, y c. les sorties des voitures des parcs de Beausobre après des événements à Beausobre, cette particularité ayant été signalée aux mandataires.
Q : Au niveau technique, cela est-il normalisé ?
R : Oui, seuls les mandataires répondant à "la norme" seront retenus
- f.** Q : Quid de l'amortissement de ce projet ? à 10-20-30 ans ?
R : Nous avons fait une moyenne entre certains produits qui "tiennent" 10 ans, d'autres 30, ceci afin d'éviter des frais administratifs lourds séparant chaque "partie".

3 DISCUSSION

Au final, quelques allers-retours par courriel ont été suffisants pour finaliser cette consultation, vous apportant les éléments suivants :

- a.** La commission a été satisfaite des réponses données, si ce n'est :
- b.** Concernant le point 2.d ci-dessus : après discussion, la commission a demandé à la Municipalité de marquer en rouge le passage de la bande cyclable devant la sortie des Pâquis 27, pour la sécurité des cyclistes par rapport aux véhicules entrant et sortant ainsi qu'à l'endroit où la bande retourne sur la chaussée depuis le trottoir. Ce qui est accepté par la Municipalité et sera réalisé, d'entente avec le voyer responsable local des routes pour le canton. Par la même occasion, la décision est prise de marquer en jaune la suite de la bande cyclable sur l'avenue des Pâquis, chaussée côté Lac, entre les feux avant la sortie de la rue Saint-Domingue et la suite de la bande cyclable séparée de la chaussée en direction du carrefour Peyrolaz - entrée autoroute Morges-Est.

- c. Pour certains, un doute subsiste quant à la possibilité de synchroniser effectivement les feux des cinq carrefours concernés, étant donné les différences d'accélération et de vitesse des véhicules (voitures / camions / bus... et vélos) ainsi que le nouveau passage pour piétons sur l'avenue Muret. A ce sujet, à la question de savoir si des simulations avaient été faites, il a été répondu que oui, mais la commission n'a pas eu l'occasion de les voir.

Ainsi, outre ces quelques aléas, six conseiller-ères se sont prononcé-e-s en faveur du préavis.

Un conseiller s'est abstenu, n'étant pas convaincu de l'efficacité des mesures proposées ni du rapport coût/bénéfice de l'installation Pâquis/Saint-Domingue, et déplorant qu'une fois de plus des travaux soient lancés alors qu'une véritable réflexion sur le plan des circulations n'a toujours pas abouti.

4 CONCLUSION

Ce projet représente la première étape du réaménagement planifié à long terme de l'avenue des Pâquis, coordonné avec l'intervention du Canton, représentant l'OFROU, sur la régulation des carrefours de la jonction autoroutière. La mobilité douce ainsi que les transports publics ont particulièrement bien été pris en compte. Ainsi, la circulation de tous les usagers (transports individuels motorisés, TP, piétons, cyclistes, PRM) devrait être améliorée.

La commission rappelle ici que les modifications du point 3b., soit la bande cyclable rouge devant les Pâquis 27 ainsi qu'une bande cyclable jaune devant le débouché de la rue Saint-Domingue, doivent être réalisées, comme promis par la Municipalité.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'314'000.00, subventions et participations de tiers non déduites, pour la création d'un carrefour à feux à l'intersection entre la rue Saint-Domingue et l'avenue des Pâquis, pour l'adaptation du carrefour avenue des Pâquis - avenue de Peyrolaz - demi-jonction autoroutière de Morges-Est à la mobilité douce et pour la participation communale à la mise à jour de la régulation du carrefour Plan-Muret ;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 65'705.00 par année, à porter en compte dès le budget 2018.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Lucien Rey

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 3 mai 2017.

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 13/3.17

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 1'314'000, SUBVENTIONS ET PARTICIPATION DE TIERS NON DEDUITES, POUR LA CREATION D'UN CARREFOUR A FEUX A L'INTERSECTION ENTRE LA RUE SAINT-DOMINGUE ET L'AVENUE DES PAQUIS, POUR L'ADAPTATION DU CARREFOUR AVENUE DES PAQUIS - AVENUE DE PEYROLAZ - DEMI-JONCTION AUTOROUTIERE DE MORGES-EST A LA MOBILITE DOUCE ET POUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA MISE A JOUR DE LA REGULATION DU CARREFOUR PLAN-MURET

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 13 mars 2017 pour examiner cet objet.

Début 2014, la Confédération a confié la mission au Canton de revoir la régulation des carrefours à feux en lien avec la jonction autoroutière de Morges-Est, sis sur le domaine routier de l'Office fédéral des routes (OFROU), ces travaux étant prévus pour le dernier trimestre 2017, la commune a saisi cette opportunité pour :

- 1) la mise à jour de la régulation des carrefours de la jonction autoroutière de Morges-Est
- 2) le développement d'un projet d'aménagement d'un nouveau carrefour régulé à l'intersection de la rue Saint-Domingue et de l'avenue des Pâquis.

La Commission des finances a examiné la partie financière de ce préavis et l'opportunité, sur ce point, de profiter des travaux prévus par l'OFROU.

Elle estime que ces travaux doivent être réalisés car ils sont liés aussi à différents préavis déjà votés par le Conseil (par exemple le rapport N° 4/2.16 - Demande d'un crédit de CHF 795'000.00 pour la construction d'un collecteur d'eaux claires entre l'avenue de Peyrolaz et la rue Saint-Domingue), les finances communales peuvent en absorber le coût.

Détermination

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Commission des finances
La Présidente
Maria Grazia Velini

Morges, le 23 mars 2017